

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MARDI 19 Février 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

I T A L I E.

De Naples. le 29 janvier.

MALGRÉ les protestations d'amitié du gouvernement pour la république françoise, on est fondé à croire que les François ne font point en sûreté dans ce pays-ci. Pendant deux ou trois nuits consécutives, les armes de la république ont été couvertes d'ordures sur la porte de M. Aillaud, consul de France, & les mêmes outrages ont été faits à l'hôtel de l'ambassadeur. Il est vrai que, sur les plaintes qui en ont été faites, le ministre Acton a donné les ordres les plus positifs pour faire chercher & punir les auteurs de ces insultes, & qu'à cet égard, on n'a rien à lui reprocher.

M. Latouche-Treville, dont le vaisseau est entièrement réparé, a appareillé hier du port de cette ville.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Stutgard, du 10 février.

La mort de Louis XVI a ouvert ici un vaste champ aux déclamations de vos ennemis. Depuis cette époque ils ne cessent de répéter, *que la France est perdue, qu'on va la partager, que c'en est fait de ce beau royaume.* Le peuple crédule & bon écoute avidement, croit tout, & ne cède que trop aux impulsions de haine qu'on s'efforce de lui donner.

M. de Condé occupe les environs de Constance. Quoique bien venu à la cour de notre duc, & du duc lui-même, il y paroît rarement, soit que ses projets militaires l'absorbent absolument, soit qu'il fuie un monde qui lui rappelle des souvenirs bien amers. La mort de Louis XVI, dont la nouvelle a pénétré d'horreur les âmes faciles, lui a causé une indisposition. Il ne paroît pas que le mauvais succès de la campagne précédente ait anéanti ses espérances, ni ralenti son ardeur : des achats & des recrues considérables se font par ses ordres dans tout le cercle de Souabe, & sur la frontière de Suisse. Vers la fin du mois dernier, il a acheté 900 chevaux dans la principauté de Furstemberg. En attendant la couronne de Pont que lui a promis Catherine, il est devenu le roi de treize abbayes situées dans la Forêt-Noire, le Brisgau & le margraviat de Bade; les moines de ces abbayes, non contents de promettre à l'empereur un contingent en argent & en munitions de bouche, pour les frais de la guerre qui menace l'empire germanique, se sont engagés à

contribuer conjointement, & de tous leurs pouvoirs, au soutien du corps de troupes, aux ordres du ci-devant prince françois. Malgré ces promesses, ce corps diminue cependant d'une manière sensible. Le premier de ce mois, il a été passé en revue : de 11 mille hommes, dont il étoit composé dans le mois de septembre dernier, on n'en compte plus que 5 mille 486, dont 16 cents cavaliers. La cause de cette défection est la pénurie d'argent; les sommes reçues d'Italie, d'Angleterre, de Russie, sont déjà épuisées; il faut recourir à de nouveaux fonds; & ceux qui pourroient en fournir se lassent si facilement de donner, sur-tout les princes!

Nous sommes inondés de mandemens, de lettres pastorales qui toutes ont pour but d'engager le peuple à contribuer volontairement aux frais de la guerre sainte qui se prépare. *Monsieur* doit avoir publié ou publiera bientôt une déclaration où, dit-on, il prend officiellement le titre de régent du royaume de France, attendu, est-il dit dans la déclaration, *que les rebelles ont assassiné le roi très-chrétien, & que le dauphin est trop jeune pour gouverner le royaume dans les circonstances présentes.* Les princes allemands le reconnoissent déjà en cette qualité; ils lui adressent toutes leurs prétentions; & le nouveau régent distribue des provinces à peu-près de la même manière que le pontife romain distribuait jadis des couronnes. On assure qu'il vient de former son conseil de régence : les premiers membres sont MM. les maréchaux de Broglie & de Caltries; l'évêque d'Arras est nommé chancelier.

Les moines de Schwarzach, abbaye située dans le margraviat de Bade ont eu peur du voisinage des François. Ils ont envoyé tout ce qu'ils avoient de plus précieux à Libenzach, abbaye des chanoinesses, située entre Pforzheim & Badenbaden.

Des approvisionnemens de tout genre sont renfermés dans les riches couvens de cette contrée. Provisions de bouche & de guerre, vins étrangers, eaux-de-vie, bleds, froments & seigle de Turquie; tout s'y trouve en abondance.

De toutes les troupes qui forment un cordon depuis Constance jusqu'au Vieux-Brissack, à peine y a-t-il 12 mille hommes disponibles. On fait trop d'honneur à ces troupes de les appeler *corps*. Le terme de *dépôt* conviendrait beaucoup mieux, car la plupart ont été diminués à différentes reprises pour fournir aux armées du prince de Hohenlohe; tout ce qu'il y a à craindre de ces côtés, ce sont les passages de Bâle; la neutralité des Bâlois étant très-équivoque, il est nécessaire de faire pour leur ville ce qu'on a fait pour Manheim.

ANGLETERRE.

De Londres , le 12 février.

Le paquebot *le Hanover*, venu en dix jours de Lisbonne, a appris que la nouvelle de la mort de Louis XVI y étoit arrivée, & y avoit causé la plus vive impression. Les ordres ont été donnés pour armer de suite six vaisseaux de ligne & quatre frégates. L'état de la reine de Portugal est toujours le même. On a appris aussi que le cutter expédié par lord Grenville est arrivé à Lisbonne, & qu'il a donné communication officielle du dessein de la cour de Saint-James de déclarer la guerre à la France.

Le baron de Breteuil & le comte de Duras ont été présentés à leurs majestés britanniques, au palais de Saint-James, par le duc de Dorset.

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 13 février 1793.

Il paroît une nouvelle ordonnance des commissaires de guerre de la république française, qui enjoint à tous les citoyens qui conservent chez eux des effets appartenans, soit aux émigrés français, soit brabançons, ou officiers au service de l'empereur, de les déclarer dans l'espace de trois jours, sous peine d'être traités & poursuivis comme receleurs. Il sera fait des visites dans les maisons où ils ont demeuré, pour accélérer la confiscation de tous ces effets. Il est question aussi de mettre au Mont-de-Piété des commissaires français, pour faire l'examen de tout ce qui s'y trouve, & enlever l'argenterie, bijoux & autres objets que les émigrés, en partant, y ont laissés en dépôt, n'ayant pas eu le temps de les emporter.

Tous les droits de ville étant abolis, il devoit s'en suivre nécessairement une diminution sur les comestibles; elle vient d'avoir lieu pour le vin & la bière. Le corps des sans-culottes, afin d'exprimer sa joie de cette diminution, s'est promené hier dans toute la ville, précédé d'une nombreuse musique, avec le drapeau rouge, surmonté du bonnet de la liberté. La marche étoit fermée par un chariot, où il y avoit plusieurs tonnes de bière, qui ont été bûes en réjouissance de cet heureux événement. — La ville a été illuminée le soir par ordre des sans-culottes.

Les villes d'Alost, Minowe, Termonde & Saint-Nicolas en Flandre, ayant protesté contre les décrets des 15, 17 & 22 décembre dernier, les commissaires de la république française dans la West-Flandre, qui sont à Gand, ont cassé les assemblées existantes, & à leur place, ont nommé des représentants provisoires, qui demeureront en activité jusqu'au moment où le peuple, dans ses assemblées primaires, en aura nommé de nouveaux.

Hier nous avons vu passer par ici une énorme quantité de chariots chargés d'approvisionnement; ce convoi a dirigé sa marche sur Liège. Le même jour, il est également arrivé 200 superbes chevaux de remonte, pour les chasseurs de la légion du Nord qui se forme en cette ville.

Il passe continuellement des troupes qui se rendent à Anvers. La légion du Nord, forte de plus de 3000 hommes, partira également demain matin pour la même destination.

Du 14 février.

La cour de Vienne n'a pas renoncé aux Pays-Bas: elle y a conservé son empire sur les nobles; & tout en leur promettant ses boautés pour l'avenir, elle les engage à prouver leur attachement à l'auguste maison d'Autriche, en mettant aux pieds de sa majesté l'empereur, des dons gratuits en argent ou en vaisselle.

La lettre suivante, dont chacun des ci-devant nobles brabançons reconnoitra tout bas l'authenticité, puisqu'elle a bien

l'air d'être une invitation circulaire, prouve & la détresse de la cour de Vienne, & l'espoir qu'elle fonde sur l'aristocratie qui, dans tous les pays, fait cause commune avec le despotisme.

Copie d'une lettre de Vienne, en date du 30 janvier, adressée à un ci-devant marquis dans la Belgique, par un agent de la cour impériale.

M. le Marquis,

« Il se présente une occasion où vous pourrez vous faire, pour l'avenir, de grands mérites auprès de la cour, & qui vous donnera la facilité d'obtenir tout en son tems, de préférence à bien d'autres. Enfin, c'est un moyen de convaincre la cour de votre zèle & de votre attachement pour l'auguste maison d'Autriche, & de confondre tous vos ennemis.

» La cour est courte d'argent: le monarque reçoit & accepte tout ce que les particuliers de toute condition, de tout état, mais sur-tout des cavaliers, lui apportent, soit en argent, soit en vaisselle.

» Si donc vous vouliez, monsieur, faire un présent ou don gratuit à sa majesté l'empereur de 4, 5 ou 6 mille florins de Vienne, pour le soutien des frais de la guerre, je me chargerois de les mettre moi-même aux pieds de sa majesté; & vous en recevriez un reçu en règle. Si même vous desiriez que votre nom ne fût connu que du monarque, je m'en chargerois aussi, suivant votre volonté.

» J'ai entendu dire que d'autres cavaliers des Pays-Bas montreront le même dévouement. Si vous étiez le premier, vous en auriez plus de mérite; cela feroit grande sensation, & vous n'auriez jamais lieu de vous en repentir. En attendant une réponse de votre part, j'ai l'honneur d'être, &c.»

(Signé) FERDINAND, baron de Muller.

FRANCE.

De Paris, le 19 février.

Les citoyens Noël & Thainville ont été forcés de quitter la Haye, où ils ont été grièvement insultés: ils sont à Paris.

La société des Jacobins vient de fixer son attention sur le plan de la nouvelle constitution: les citoyens Antoine, Couthon, Thuriot & Albite ont fait sentir les dangers d'un plan pour lequel les départemens pourroient se passionner, si l'on différoit de les éclairer sur la perfidie qui a présidé à ce travail. Après les débats les plus intéressans & les plus animés, la société a arrêté qu'elle s'occuperait tous les jours de cette question, & que son comité de constitution lui présenteroit, sous quinzaine, un plan calqué sur les vrais principes de la liberté & de l'égalité, lequel plan seroit imprimé à l'imprimerie nationale, conformément au décret rendu à ce sujet, ensuite présenté à la tribune de la convention, & appuyé par les patriotes de la montagne.

Proclamation du général Dumouriez aux Bataves.

PEUPLE BATAVE,

« Le stadhouder qui, d'après les principes républicains, ne devoit être que votre capitaine-général, qui ne devoit exercer que pour votre bonheur le pouvoir dont vous l'avez revêtu, subordonné aux volontés & aux décisions de votre république, vous tient dans l'oppression & dans l'esclavage.

» Vous connoissez parfaitement vos droits; vous avez essayé en 1787 de les reconquérir sur l'ambitieuse maison d'Orange; alors vous avez eu recours à la nation française; mais comme elle gémissoit elle-même sous le despotisme d'une cour perfide, vous avez été le jouet des vils intrigans qui gouvernoient alors la France,

» Une
de Brun
suffi pou
ont été v
tité d'aut
tout espo
la révolu
de l'univ
ait donne
libres, q
périront

» Peup
françoise
elle a po
ce peupl
l'or & le
Plus nou
pigeront
imprescri
puiser le
dividus,
les peup

» Nou
& comme
Son jou
choix so
pote qui
les intér
a-t-il pas
norante
nous ?
merce an
ce monie

Bonne - E
merce de

L'incessant
fatiabiles
important
Non, Ba
premiere
Renvoyez
puis cent
l'écuyer de
Prussiens
nes. Cet
les drape
crant, a
Une arm
rannie. —
queurs de
& vos fla
la liberté

occupent
dépens de
» J'ent
révolution
ritent vot
qui s'agra
premier r
qui n'ont
patrie, r
cial, des
» J'ent
libres &
gique, &
— Nous n

« Une poignée de Prussiens, commandée par ce même duc de Brunswick que j'ai chassé depuis de la Champagne, a suffi pour vous remettre sous le joug. Quantité d'entre vous ont été victimes de la vengeance de votre despote; quantité d'autres sont venus se réfugier en France, & depuis lors tout espoir de liberté a été perdu pour vous, jusqu'à ce que la révolution la plus étonnante que puisse présenter l'histoire de l'univers, soutenue par les succès les plus glorieux, vous ait donné dans les François des alliés puissans, généreux & libres, qui seconderont vos efforts pour la liberté, ou qui périront avec vous.

« Peuple batave, ce n'est point à vous que la république françoise a déclaré la guerre; amie de toutes les nations, elle a pour ennemis tous les despotes. Le peuple anglois, ce peuple si fier de sa liberté, vient de se laisser égarer par l'or & les mensonges de son roi, dont il se lassera bientôt. Plus nous avons d'ennemis, plus aussi nos principes se propageront; la persuasion & la victoire soutiendront les droits imprescriptibles de l'homme, & les nations se laisseront d'épuiser leur sang & leurs trésors pour un petit nombre d'individus, qui ne font qu'entretenir la discorde pour tromper les peuples & les asservir.

« Nous entrons en Hollande comme amis des Bataves & comme ennemis irréconciliables de la maison d'Orange. Son joug vous paroît trop insupportable pour que votre choix soit douteux; ne voyez-vous pas que ce demi-despote qui vous tyrannise, sacrifie à son intérêt personnel les intérêts les plus solides de votre république? Ne vous a-t-il pas engagé en 1782 à rompre, avec une perfidie déshonorante, le traité d'alliance que vous aviez conclu avec nous? Depuis lors n'a-t-il pas toujours favorisé le commerce anglois aux dépens du vôtre? Ne livre-t-il pas en ce moment vos établissemens les plus importants, le Cap de Bonne-Espérance, l'isle de Ceylan, & tout votre commerce des Indes, à la seule nation dont vous avez à craindre l'incessante rivalité? — Croyez-vous que les Anglais, insatiables de puissance & d'or, vous rendent jamais ces places importantes, qui achevent de leur assurer l'empire de l'Inde? Non, Bataves, vous ne reprendrez votre rang parmi les premières nations maritimes, que lorsque vous serez libres. Renvoyez en Allemagne cette maison ambitieuse, qui, depuis cent ans, vous sacrifie à son orgueil. Renvoyez cette sœur de Frédéric-Guillaume, qui a à ses ordres ses féroces Prussiens, toutes les fois que vous voulez secouer vos chaînes. Cet appel des Prussiens est chaque fois une insulte pour les drapeaux de vos braves troupes. — La maison d'Orange craint, avec raison, que l'esprit de liberté ne les domine. Une armée républicaine ne peut pas long-tems servir la tyrannie. — Bientôt les troupes hollandoises, bientôt les vainqueurs de Doggerbanck joindront aux François leurs drapeaux & vos flottes. Les premiers qui se réuniront sous l'étendard de la liberté, recevront non-seulement l'assurance des places qu'ils occupent au service de la république, mais de l'avancement aux dépens des esclaves de la maison d'Orange.

« J'entre chez vous, entouré des généreux martyrs de la révolution de 1787. Leur persévérance & leurs sacrifices méritent votre confiance & la mienne. — Ils forment un comité qui s'agrandira en nombre. Ce comité sera très-utile dans le premier moment de votre révolution; & tous les membres, qui n'ont d'autre ambition que d'être les libérateurs de leur patrie, rentreront dans les différentes classes de l'ordre social, dès que votre convention nationale sera assemblée.

« J'entre chez vous à la tête de soixante mille François libres & victorieux; soixante mille autres défendent la Belgique, & sont prêts à me suivre, si je trouve de la résistance. — Nous ne sommes point les agresseurs; le parti d'Orange

nous fait depuis long-tems une guerre perfide & cachée. C'est à la Haye qu'ont été ourdies toutes les trames contre notre liberté; nous allons chercher à la Haye les auteurs de nos maux; nous n'avons de colere & de vengeance que contre eux. — Nous parcourrons vos riches provinces en amis & en freres; vous verrez quelle est la différence des procédés entre des hommes libres qui vous tendent la main, & des tyrans qui inondent & détruisent vos campagnes. Je promets aux cultivateurs paisibles, dont les moissons sont sacrifiées à la frayeur du tyran, de les indemniser par la vente des biens de ceux qui auront ordonné ces inutiles inondations. Je promets aussi de livrer dans leurs mains, & à leur juste vengeance, les personnes des lâches administrateurs, magistrats ou commandans militaires, qui auront ordonné ces inondations.

« Cependant, pour éviter tous les dégâts qu'elles occasionnent, j'exhorte les habitans des campagnes, pour peu qu'ils aient en eux le sentiment de la liberté, à s'y opposer. & je suivrai d'assez près ma proclamation, pour soutenir les braves & punir les lâches.

« Peuple Batave, prenez confiance en un homme dont le nom vous est connu, qui n'a jamais manqué à ce qu'il a promis, & qui conduit au combat des hommes libres, devant lesquels ont fui & fuiront les Prussiens, satellites de vos tyrans.

« Les Belges m'appellent leur libérateur, j'espère être bientôt le vôtre ».

Le général en chef de l'armée de la république françoise.
DUMOURIEZ.

COMMUNE DE PARIS.

Du 17 février.

Il a été fait lecture au conseil-général d'une lettre de l'adjoint de la troisième division du ministère de la guerre, chargé particulièrement des fortifications: il écrit au conseil-général qu'il ne voit pas sans inquiétude l'état de dénuement où se trouvent les côtes par le manque de canons; il observe que la ville de Paris a reçu l'année dernière plus de cent pièces de canon pour ajouter à ses moyens de défense; maintenant que des victoires & des troupes aguerries forment un bouclier impénétrable aux tyrans coalisés, il suffit seulement de mettre les frontières de la république à l'abri de toutes insultes. En conséquence, cet adjoint au ministère de la guerre sollicite, avec toute l'instance possible, l'agrément du corps municipal, pour faire transporter sur les côtes, en tout ou en partie, les canons qui sont à l'arsenal de Paris.

Le conseil-général a arrêté que les sections seroient invitées à émettre leur vœu sur l'objet de cette lettre.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Bréard.)

Supplément à la séance du dimanche 17 février.

Les commissaires de la convention près l'armée belge, écrivent qu'ils ont cru devoir suspendre de ses fonctions le citoyen Coquelet, qui usoit trop amplement de ses pouvoirs en qualité de commissaire du conseil exécutif dans la Belgique: les commissaires ajoutent qu'ils ont pris des précautions pour découvrir une grande quantité d'effets provenans des églises, que certains Liégeois & Brabançons recellent dans des cachettes, par motifs de cupidité ou de superstition.

Le citoyen Ségur a fabriqué un compas, au moyen duquel on approche de très-près la vérité pour la détermination des longitudes en mer. La convention, pour encourager cet artiste estimable, & donner de nouveaux moyens aux navigateurs, a décrété que l'instrument du citoyen Ségur seroit mis en usage dans la marine de la république.

La ville d'Arles, par un décret d'ancienne date, & qui n'a pas été révoqué, avoit été déclarée rebelle : cependant les Arlésiens ne sont pas des rebelles ; il est même douteux que la majorité d'entre eux l'ait jamais été. La convention a révoqué le décret dont il s'agit, & a chargé l'un de ses comités de lui présenter un rapport sur les anciens troubles de la ville d'Arles.

Séance du lundi 18 février.

Le général Custine adresse à la convention un mémoire contenant des détails sur l'incendie de l'arsenal de Landau ; il a joint à ce mémoire plusieurs pièces de sa correspondance avec le ministre, qui sont relatives à d'autres pièces déjà déposées aux comités diplomatique, militaire & de défense générale. On n'a pas fait lecture de ces nouvelles pièces, qui ont été renvoyées aux mêmes comités.

Le major Flotte, qui a failli être victime de la fureur du peuple de Rome, lors du massacre de Basseville, est arrivé à Paris ; il a écrit à la convention pour lui demander à faire, à sa barre, le récit de ce qui s'est passé à Rome, vers le milieu du mois dernier. Le major Flotte sera entendu demain.

Plusieurs citoyens ont apporté des dons patriotiques en habits, bas, foulards & chemises pour les défenseurs de la patrie.

Quelques décrets de finances ont été rendus ensuite ; l'un de ces décrets est relatif à l'enregistrement des billets d'annuités de l'emprunt de 70 millions, restés en dépôt entre les mains des administrateurs de la caisse d'escompte.

Un député de la ville libre de Nuremberg est venu réclamer le paiement d'une créance déjà reconnue par l'assemblée constituante : la demande de la ville de Nuremberg a été renvoyée à l'examen du comité de législation.

Le citoyen Cormy a obtenu au tribunal consulaire de Marseille une sentence contre Gacard & compagnie, maison de commerce à Geneve. Cette sentence, dans laquelle certaines formalités ont été omises ou violées, a été mise à exécution par suite d'un décret du 10 novembre dernier : des députés du conseil de Geneve, après avoir relevé le défaut des formes, & observé que la créance de Cormy datoit de 40 ans, sans acte conservatoire dans ce long intervalle, ont réclamé la justice de la convention sur une affaire qui intéresse des citoyens de deux états libres. Les comités diplomatique, de commerce & de législation ont été chargés de présenter, d'ici à trois jours, un rapport sur cet objet.

Il y a quelques jours que le comité des finances fit rendre un décret relatif à la répartition sur les départemens du fonds mis à la disposition du ministre de l'intérieur pour les travaux de charité. Dans cette répartition, où le département de Paris est compris pour cent mille écus, on avoit oublié les nouveaux départemens du Mont-Blanc & des Alpes-Maritimes : comme la représentation nationale sert d'échelle dans ce calcul proportionnel, il a été décrété que le Mont-Blanc auroit une cote-part à raison de six députés ; & celui des Alpes-Maritimes, à raison des trois représentans qu'il doit envoyer à la convention.

Lamarque, l'un des secrétaires, a dit qu'il arrivoit de Lyon un courier extraordinaire annonçant que la différence d'opinion entre le maire & le conseil de la commune de cette ville, avoit été l'occasion de troubles très-sérieux : les pièces dont le courier étoit porteur, ont été renvoyées au comité de sûreté générale.

Le citoyen Monge, ministre de la marine & des colonies,

a envoyé la copie d'une lettre du citoyen Bourdon-de-Grammont, capitaine du vaisseau le *Leopard*, faisant partie de l'escadre du contre-amiral Truguet. Dans cette lettre, datée du 13 janvier, Bourdon-Grammont, après avoir parlé de la dispersion momentanée de l'escadre, par l'ouragan du 21 au 22 décembre, annonce que, le 9 janvier, il s'est présenté avec son vaisseau devant l'île de *St-Pierre*, à la rade de *Carlefort* : la garnison de *Carlefort* a pris la fuite, & a été sur-le-champ remplacée par 80 hommes de l'équipage le *Leopard*. Le lendemain, le drapeau rouge fut placé au haut de la citadelle ; on planta l'arbre de la liberté, & les habitans du pays, mêlés avec les François, dansèrent autour. Bourdon-Grammont se loua beaucoup des officiers, soldats & matelots. Le contre-amiral Truguet, qui est arrivé le 12, a payé un juste tribut d'éloges aux auteurs de cette heureuse expédition. La prise de l'île *Saint-Pierre* est le préage des triomphes de notre marine dans la Sardaigne & dans d'autres points de la Méditerranée.

La nomination d'un ministre de la marine étoit à l'ordre du jour, ainsi que le mode de recrutement : la priorité a été accordée à ce dernier objet. Le comité militaire a proposé un plan de répartition pour les contingens en hommes à fournir par chaque département. Sur trois cents mille hommes que la patrie appelle à son secours, le département de Paris donnera 12 mille 800 hommes. Le projet du comité, dans quelques formes & quelques expressions, a rappelé les conscriptions forcées de l'ancien régime : d'autres projets lui ont été opposés ; mais aucune décision n'est intervenue : tous les plans ont été renvoyés au comité.

On a procédé à l'appel nominal pour l'élection d'un ministre de la marine. Monge a réuni la majorité des suffrages.

Séance levée à cinq heures.

MONESTIER, rédacteur des articles de la Convention nationale.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettres B, C.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	30.	Cadix.....	27 l. 5 s. à 27 l.
Hambourg.....	352 à 55.	Gènes.....	182.
Londres.....	15 1/2.	Livourne.....	192.
Madrid.....	27 l. 10 à 5 s.	Lyon, pay. de Janvier..	pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 18 février 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	1960. 55. 50. 45. 50.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	409.
Emprunt de déc. 1782, quittance de finance... 9. 9 1/4. 10 1/2.	

Emprunt de 125 millions, déc. 1784..	6 1/4. 6 1/2. 6 3/4. 6 1/2. 6 1/4. 6. 6 1/4 p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	6. 6 1/2. 5 3/4. 5 1/2. p.

<i>Idem</i> , sorti en viager.....	2. 1 1/2. 1 3/4. b.
Bulletins.....	60.
Reconnaissance de bulletins.....	90.
<i>Idem</i> , sortis.....	90.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	9. 9 1/4. 9. p.
Affurances contre les incendies.....	392. 91. 92.
<i>Idem</i> , à vie.....	386.

C O N T R A T S.

Première classe, à 5 pour 100.....	85 1/2. 86. 86 1/4.
Seconde classe, à 5 p. 100 suj. au 15 ^e	
Troisième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e	75. 76.